



Objet : Arrêté du 28 septembre 2017.

Les Alluets Le Roi, Le 17 Octobre 2017

Cher Sonelien(ne),

Nous faisons suite à la publication de l'Arrêté du 28 septembre 2017 publié ce jeudi 12 octobre dernier applicable le lendemain de sa publication.

Dans ce contexte réglementaire flou, nous vous indiquons une méthode conseillée à notre sens la plus cohérente « niveau technique ».

Désormais l'arrêté du 28 septembre 2017 abroge l'arrêté du 8 juillet 2008 et donc il n'y a plus l'obligation de suivre la FD C16-600

Néanmoins, étant donné que l'arrêté apporte un nouveau modèle de rapport et une méthode peu détaillée à la réalisation de ce diagnostic, il n'est pas imposé mais fortement conseillé de suivre une norme de sécurité électrique, notamment par exemple pour définir l'adéquation des calibres des protections des circuits avec la section des conducteurs correspondants et bien d'autres points défini clairement par cette norme.

La dernière évolution en date concernant les normes de sécurités électriques est la norme **NF C16-600**.

En résumé, il y a obligation de respecter le nouveau modèle de rapport de l'arrêté du 28 septembre 2017.

Pour l'aspect technique, il est conseillé de se référer à la NF C16-600 (sans oublier de le rappeler dans le modèle de rapport en ajoutant un cadre "Norme ou spécification technique utilisée : NF C16-600")

Techniquement rien ne change, c'est l'articulation et la rédaction du rapport de contrôle qui change vis-à-vis du précédent, avec des domaines de 1 à 6 où il faut bien mettre les anomalies de B1 à B8 dans le tableau du domaine correspondant :

**Domaine N°1** : Toutes les anomalies des fiches **B1**

**Domaine N°2** : Toutes les anomalies des fiches **B2** et **B3**

**Domaine N°3** : Toutes les anomalies des fiches **B4**

**Domaine N°4** : Toutes les anomalies des fiches **B5** et **B6**

**Domaine N°5** : Toutes les anomalies des fiches **B7** et la Fiche **B.8.3.e**

**Domaine N°6** : Toutes les anomalies des fiches **B8** (sauf la fiche B.8.3.e)

Les **B9** (Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement) sont à inscrire en cas d'anomalie dans le tableau « **Installations Particulières (P)** » **P1** et **P2**.

Les **B10** (Piscine privée ou bassin de fontaine) dans le tableau « **Installations Particulières (P)** » **P3**

Les **B11** quant à elles, sont à mettre dans le tableau « **Informations complémentaires (IC)** »

En ce qui concerne les Annexes E1, E2, E3, l'arrêté ne donne que l'obligation d'inscrire dans le nouveau modèle dans le cadre "**6- Avertissement particulier**" les points de contrôle n'ayant pu être vérifiés (Annexe E2), de ce fait il devient logique d'y inscrire dans ce même cadre les annexes E1 et E3 aussi.

Dans ce dossier, vous trouverez donc un modèle de rapport (à titre d'exemple) conforme à l'arrêté afin que vous puissiez bien comprendre, ainsi que le référentiel en ajoutant les domaines (sur le côté) par rapport au N° de fiches de ce référentiel.

Bonne lecture  
L'équipe SONELO.

## 1 - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances :

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Département : / Commune :

Type d'immeuble: - Appartement  - Maison

Adresse :

Lieu-dit : / N° de rue, voie : / Référence cadastrale :

Étage : / Palier : / N° porte : / Identifiant fiscal (si connu) :

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

Année de construction du local et de ses dépendances : ...../..... /..... - Année de réalisation de l'installation : ...../..... /.....

Distributeur d'électricité :

Norme ou spécification technique utilisée : **NF C16-600**

=> Nous ne retenons de cette norme que les points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté du 28 septembre 2017, dont notamment les numéros d'article et les libellés d'anomalie (non définis dans l'arrêté), ainsi que les adéquations non précisées dans l'arrêté

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

---



---



---

## 2 - Identification du donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (déclaratif) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle (préciser)  :

Autre le cas échéant (préciser)  :

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone : - Adresse internet (email) :

## 3 - Désignation de l'opérateur de diagnostic :

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :

Nom et raison sociale de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise:

Numéro SIRET :

Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur :

Numéro de police et date de validité :

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

, sur la durée de validité du ...../...../..... au ...../...../.....

#### 4 – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc..., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

#### 5 – Conclusion relative à l'évolution des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes :

##### Anomalie(s) avérée(s) selon le domaine :

##### 1- Appareil général de commande et de protection et son accessibilité

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre

##### Anomalie(s) avérée(s) selon le domaine :

##### 2- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre

**Anomalie(s) avérée(s) selon le domaine :**

**3- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit**

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre

**Anomalie(s) avérée(s) selon le domaine :**

**4- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire**

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre

**Anomalie(s) avérée(s) selon le domaine :**

**5- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs**

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre

## Anomalie(s) avérée(s) selon le domaine :

## 6- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre

(\*) **AVERTISSEMENT** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

## Installations particulières (P)

## P1, P2 : Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies

## P3: Piscine privée ou bassin de fontaine.

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies

## Informations complémentaires (IC)

N° Article (1)	Libellé des informations complémentaires
B.11.a. ....	
B.11.b. ....	
B.11.c. ....	

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

### 6 – Avertissement particulier :

N° Article (1)	Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs (2)

Pour les points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un opérateur de diagnostic certifié lorsque l'installation sera alimentée

1 références des numéros d'article selon l'annexe c

2 les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « le tableau électrique est manifestement ancien : son enveloppe (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent diagnostic : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés. » ;
- « l'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étai(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « le(s) courant(s) d'emploi du (des) circuit(s) protégé(s) par le(s) interrupteur(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s). »
- « l'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent diagnostic et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « la nature tbt de la source n'a pas pu être repérée. »
- « le calibre du ou des dispositifs de protection contre les surintensités est > 63 a pour un disjoncteur ou 32a pour un fusible. »
- « le courant de réglage du disjoncteur de branchement est > 90 a en monophasé ou > 60 a en triphasé. »
- « la méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du disjoncteur de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités	N° Article (1)	Libellé des constatations diverses
<b>E1. – Installations ou parties d'installation non couvertes</b>		
Les installations, parties de l'installation ou spécificités cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic :		
■	<b>E.1.a</b>	Installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : préciser le type de production (photovoltaïque, éolien, etc.)
■	<b>E.1.b1</b>	Poste à haute tension privé et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé)
■	<b>E.1.b2</b>	Les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
■	<b>E.1.c</b>	installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : préciser les locaux concernés et le type d'exploitation
■	<b>E.1.d</b>	<p>le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : existence et caractéristiques</li> <li>- le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)</li> <li>- parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : état, existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées</li> </ul>
(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.		

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités	N° Article (1)	Libellé des constatations diverses
<b>E3. – Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement</b> Cocher ou mentionner les rubriques appropriées et préciser si nécessaire :		
■	E.3.a	« Il y a une étiquette sur le tableau situé (.....) qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété »
■	E.3.b	« il a été détecté une tension > 50 v sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié »
■	E.3.c	« L'installation électrique, placée en amont du disjoncteur de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution »
■	E.3.d	« L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(S) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution »
■	E.3.e	<p>« Matériels d'utilisation situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». préciser la nature et la localisation des matériels d'utilisation concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1. « ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le matériel de classe I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété » ;</li> <li>■ 2. « ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) circuit(s) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété » ;</li> <li>■ 3. « ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété » ;</li> <li>■ 4. « ces matériels sont alimentés en très basse tension, mais la nature de la source (très basse tension de sécurité) n'a pas pu être identifiée »</li> </ul>
■	E.3.g	« la valeur mesurée de la résistance de la prise de terre depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété »
■	E.3.h	« il n'existe pas de dérivation individuelle de terre au répartiteur de terre du tableau de répartition en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété »
■	E.3.i	« la section de la dérivation individuelle de terre visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ».

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

## 7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel :

L'installation intérieure d'électricité comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

## 8 – Explications détaillées relatives aux risques encourus :

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

<u>Appareil général de commande et de protection</u> Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d' <b>urgence</b> , en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
<u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u> Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défait d'isolement</b> sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Prise de terre et installation de mise à la terre:</u> Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Dispositif de protection contre les surintensités:</u> Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de Protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
<u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche:</u> Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche:</u> Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles -ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct:</u>

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage:

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives:

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine:

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Information complémentaire :

Dispositif (s) différentiel (s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Dates de visite et d'établissement de l'état :

**Cachet de l'entreprise :**

Visite effectuée le :

État rédigé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom :

Prénom :

Signature de l'opérateur :



**Annexe C**  
(normative)

**Grille de contrôle (appelée par 3.2)**

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
<b>B.1</b>		<b>APPAREIL GENERAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION</b> <i>Dans le cadre de la présente fiche, la notion d'AGCP doit être comprise au sens de dispositif de COUPURE D'URGENCE</i>				
<b>DOMAINE N°1</b>	B.1.3 a)	Présence (y compris annexe à usage d'habitation).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.1.3 b)	Placé à l'intérieur du logement ou dans un local annexe accessible directement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.1.3 d)	INTERRUPTEUR ou DISJONCTEUR.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.1.3 e)	Uniquement à commande manuelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.1.3 f)	Coupure simultanée et omnipolaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.1.3 g)	Placé à une hauteur ≤ 1,80 m du sol fini (hauteur supérieure admise si marches ou estrade).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.1.3 h)	Placé en un endroit dont l'accès ne se fait pas par une trappe incluant ou non un escalier escamotable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.1.3 i)	Tableau, armoire, placard ou gaine accessible sans l'utilisation d'une clé ou d'un outil.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.1.3 j)	Non placé au-dessus de feux ou plaques de cuisson ni sous un point d'eau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.1.3 k)	Vide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.1.3 l)	Vide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>B.2</b>		<b>Dispositifs de protection différentielle (DDR)</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Non vérifiable</b>
<b>DOMAINE N°2</b>	B.2.3.1 a)	Présence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.2.3.1 b)	Indication sur le ou les appareils du courant différentiel assigné (sensibilité).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.2.3.1 c)	Protection de l'ensemble de l'installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.2.3.1 d)	Non réglable en courant différentiel résiduel (sensibilité) et en temps de déclenchement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.2.3.1 e)	Vide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.2.3.1 f)	Courant différentiel assigné (sensibilité) au plus égal à 650 mA (sauf dans le cas d'un BRANCHEMENT A PUISSANCE SURVEILLEE).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.2.3.1 g)	Vide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.2.3.1 i)	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.2.3.2 a)	Liaison de classe II entre le DISJONCTEUR de branchement non différentiel et les bornes aval des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
<b>B.3</b>		<b>PRISE DE TERRE et INSTALLATION DE MISE A LA TERRE</b>				
<b>DOMAINE N°2</b>	B.3.3.1 a)	Vide.				
	B.3.3.1 b)	Elément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.1 c)	PRISES DE TERRE multiples interconnectées pour un même bâtiment.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.1 d)	Valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	B.3.3.1 e)	Alors qu'une étiquette mentionne l'absence de PRISE DE TERRE dans l'immeuble collectif, l'ensemble de l'installation est protégé par au moins un dispositif différentiel 30 mA et il existe une LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire en cuisine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.2 a)	Présence d'un CONDUCTEUR DE TERRE.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.2 b)	Section du CONDUCTEUR DE TERRE satisfaisante.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la CONNEXION du CONDUCTEUR DE TERRE, de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION, sur la borne ou barrette de terre principale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.4 a)	CONNEXION assurée des ELEMENTS CONDUCTEURS de la structure porteuse et des CANALISATIONS métalliques à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale (résistance de continuité ≤ 2 ohms).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.4 c)	Vide.				
	B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.5 a1)	En maison individuelle, présence d'un CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.5 a2)	En immeuble collectif, présence d'une DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.5 b1)	En maison individuelle, section satisfaisante du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.5 b2)	En immeuble collectif, section satisfaisante de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.5 c)	Eléments constituant le CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION appropriés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.5 d)	Continuité satisfaisante du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.6 a1)	Tous les socles de prise de courant comportent un contact de terre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.6 a2)	Tous les socles de prise courant comportant un contact de terre sont reliés à la terre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.6 a3)	Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.6 a4)	Dans le cas d'un ascenseur ou d'un monte-charge privés, porte palière de l'ascenseur ou du monte-charge reliée à la terre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.6 b)	Eléments constituant les CONDUCTEURS DE PROTECTION appropriés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des CONDUCTEURS DE PROTECTION.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B.3.3.6 d)	Vide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
<b>B.3 (suite)</b>		<b>PRISE DE TERRE et INSTALLATION DE MISE A LA TERRE</b>				
<b>DOMAINE N°2</b>	B.3.3.6 e)	Vide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.6 f)	Vide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.6.1	MESURE COMPENSATOIRE correctement mise en œuvre dans le cas de socles de prises de courant ou d'autres CIRCUITS non reliés à la terre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.7 a)	Conduits métalliques en montage apparent ou encastré, contenant des CONDUCTEURS, reliés à la terre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.7 b)	Absence de conduits métalliques en montage apparent ou encastré dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.7 c)	Vide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.7.1	MESURE COMPENSATOIRE correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à la terre des conduits métalliques en montage apparent ou encastré contenant des CONDUCTEURS.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.8 a)	Huisseries ou goulottes métalliques contenant des CONDUCTEURS ou sur lesquelles sont fixés des APPAREILLAGES, reliées à la terre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.8 b)	Absence de CONDUCTEURS cheminant dans les huisseries ou goulottes métalliques ou d'APPAREILLAGE fixé ou encastré sur ou dans les huisseries ou goulottes métalliques des locaux contenant une baignoire ou une douche.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.8.1	MESURE COMPENSATOIRE correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à la terre des huisseries ou goulottes métalliques contenant des CONDUCTEURS ou sur lesquelles est fixé de l'APPAREILLAGE.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.9 a)	Absence de boîtes de CONNEXION métalliques en montage apparent ou encastré dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.9 b)	Boîtes de CONNEXION métalliques en montage apparent ou encastré, contenant des CONDUCTEURS, reliées à la terre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.9.1	MESURE COMPENSATOIRE correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à la terre des boîtes de CONNEXION métalliques empruntées par des CONDUCTEURS ou CABLES.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.10 a)	Socles de prise de courant situés à l'extérieur protégés par dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.3.3.10 b)	Vide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
<b>B.4</b>		<b>Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des CONDUCTEURS sur chaque CIRCUIT</b>				
<b>DOMAINE N°3</b>	B.4.3 a1)	Présence d'une PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES à l'origine de chaque CIRCUIT.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.4.3 a2)	Tous les dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES sont placés sur les CONDUCTEURS de phase.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.4.3 b)	Le type de fusible est d'un modèle autorisé. Le type de DISJONCTEUR, protégeant les CIRCUITS terminaux, n'est pas réglable en courant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.4.3 c)	CONDUCTEURS de phase regroupés sous la même PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES en présence de CONDUCTEUR NEUTRE commun à plusieurs CIRCUITS.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.4.3 d)	Vide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.4.3 e)	Courant assigné (calibre) de la PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES de chaque CIRCUIT adapté à la section des CONDUCTEURS.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.4.3 f1)	La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION alimentant le seul tableau est en adéquation avec le courant de réglage du dispositif de protection placé immédiatement en amont.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.4.3 f2)	La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION d'alimentation de chacun des tableaux est en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.4.3 f3)	La section des CONDUCTEURS de pontage à l'intérieur du tableau est en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.4.3 g)	Aucun tableau placé au-dessous d'un point d'eau, ni au-dessus de feux ou plaques de cuisson.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.4.3 h)	Aucun point de CONNEXION de CONDUCTEUR ou d'APPAREILLAGE ne présente de trace d'échauffement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.4.3 i)	Courant assigné (calibre) de l'INTERRUPTEUR assurant la coupure de l'ensemble de l'installation électrique adapté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.4.3 j1)	Courant assigné (calibre) adapté de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant l'ensemble de l'installation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		B.4.3 j2)	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs INTERRUPTEURS différentiels placés en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>B.5</b>		<b>LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Non vérifiable</b>	<b>Sans objet</b>
<b>DOMAINE N°4</b>	B.5.3 a)	Continuité satisfaisante de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.5.3 c)	Vide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.5.3.1	MESURE COMPENSATOIRE à B.5.3 a) correctement mise en œuvre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
<b>B.6</b>		<b>Respect des règles liées aux zones dans chaque local contenant une baignoire ou une douche</b>				
<b>DOMAINE N°4</b>	B.6.3.1 a)	Installation électrique répondant aux prescriptions particulières appliquées à ces locaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.6.3.1 b)	Vide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.6.3.1 c)	MATERIEL ELECTRIQUE BT (> 50 V a.c. ou > 120 V d.c.) placé sous la baignoire accessible qu'en retirant le tablier ou la trappe à l'aide d'un outil.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>B.7</b>		<b>Matériels présentant des risques de CONTACT DIRECT avec des éléments sous tension</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Non vérifiable</b>	<b>Sans objet</b>
<b>DOMAINE N°5</b>	B.7.3 a)	ENVELOPPE des MATERIELS ELECTRIQUES en place et non détériorée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.7.3 b)	Isolant des CONDUCTEURS en bon état.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.7.3 c1)	Vide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.7.3 c2)	CONDUCTEURS nus ou parties actives accessibles alimentés sous une tension $\leq 25$ V a.c. ou $\leq 60$ V d.c. et à partir d'une source TBTS.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.7.3 d)	Aucune CONNEXION présentant des parties actives nues sous tension.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.7.3 e)	Aucun dispositif de protection présentant des parties actives nues sous tension.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.7.3 f)	L'installation électrique en amont du DISJONCTEUR de branchement située dans la partie privative (y compris les bornes amont du DISJONCTEUR) ne présente aucun risque de CONTACTS DIRECTS.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>B.8</b>		<b>MATERIELS ELECTRIQUES vétustes ou inadaptés à l'usage</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Non vérifiable</b>	<b>Sans objet</b>
<b>DOMAINE N°6</b>	B.8.3 a)	Absence de MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.8.3 b)	Absence de MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.8.3 c)	Absence de CONDUCTEUR repéré par la double coloration vert et jaune utilisé comme CONDUCTEUR ACTIF.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.8.3 d)	Absence de CONDUCTEUR ACTIF dont le diamètre est $< 12/10$ mm (1,13 mm <sup>2</sup> ).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>DOMAINE N°5</b>	B.8.3 e)	CONDUCTEURS isolés protégés mécaniquement par conduits, goulottes, plinthes ou huisseries en matière isolante ou métallique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
<b>B.9</b>		<b>MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives alimentés depuis les parties communes – MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties communes alimentés depuis les parties privatives</b>				
<b>Installation Particulière (P) P2 et P1</b>	B.9.3.1 a) et B.9.3.1 b)	Installation électrique issue des parties communes, alimentant des MATERIELS D'UTILISATION placés dans la partie privative, mise en œuvre correctement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.9.3.2 a)	Installation électrique issue de la partie privative, alimentant des MATERIELS D'UTILISATION placés dans les parties communes, mise en œuvre correctement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>B.10</b>		<b>Installation et équipement électrique de la PISCINE et du bassin de FONTAINE</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Non vérifiable</b>	<b>Sans objet</b>
<b>Installation Particulière (P) - P3</b>	B.10.3.1 a)	PISCINE : l'installation répond aux prescriptions particulières applicables (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux volumes).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.10.3.2 a)	Bassin de FONTAINE : l'installation répond aux prescriptions particulières applicables (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux volumes).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.10.3.1 b)	PISCINE : dans les volumes 0, 1 ou 2, les CANALISATIONS ne comportent pas de revêtement métallique ou sont limitées à l'alimentation de matériel installés dans les volumes 0 ou 1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.10.3.2 b)	Bassin de FONTAINE : dans les volumes 0 ou 1, les CANALISATIONS ne comportent pas de revêtement métallique et sont limitées à l'alimentation de matériels installés dans les volumes 0 ou 1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.10.3.1 c)	PISCINE : les matériels spécialement utilisés pour les PISCINES, disposés dans un local, sont correctement installés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.10.3.2 c)	Bassin de FONTAINE : les MATERIELS ELECTRIQUES des volumes 0 ou 1 sont inaccessibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.10.3.1 d)	PISCINE : les matériels basse tension spécialement prévus pour être installés dans un volume 1 sont correctement installés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.10.3.2 d)	Bassin de FONTAINE : les luminaires des volumes 0 et 1 sont fixés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.10.3.1 e)	PISCINE : la continuité électrique de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire, reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES, est satisfaisante (résistance ≤ 2 ohms).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.10.3.2 e)	Bassin de FONTAINE : la continuité électrique de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire, reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES, est satisfaisante (résistance ≤ 2 ohms).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>B.11</b>		<b>Autres vérifications recommandées (informatives)</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Non vérifiable</b>	<b>Sans objet</b>
<b>Information Complémentaire (IC)</b>	B.11 a1)	Ensemble de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.11 a2)	Une partie seulement de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.11 a3)	Aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.11 b1)	Ensemble des socles de prise de courant du type à obturateur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.11 c1)	Ensemble des socles de prise de courant avec un puits de 15 mm.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant n'a pas un puits de 15 mm.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>